

Les Amis Joggeurs qui souhaitent prendre part au challenge du club doivent respecter les conditions suivantes :

- 1) être en règle de cotisation avant de prendre part à chaque marche comptant pour le challenge ;**
- 2) s'inscrire à chaque marche en tant que membre des Amis Joggeurs ;**
- 3) à chaque instant de la marche, porter obligatoirement sur la partie supérieure du corps un vêtement à l'effigie des Amis Joggeurs ou de l'AmiJogg'Run (T-shirt ou sur-vêtement) et qui est disponible sur la boutique en ligne du club (www.lesamisjoggeurs.be)**













































Vertical line
